



## Partage de bien après séparation

Par **zoestak**, le **18/08/2010** à **08:35**

Bonjour,

15 ans de vie commune, deux enfants, l'achat d'une maison en commun. Séparés depuis presque 2 ans, j'ai pris un appartement dans le même village afin de mettre en place une garde alternée. j'ai fait l'impasse sur tout les biens matériels jusqu'a ce jour, quels sont les moyens pour reprendre ou avoir une compensation par rapport à ce qu'il me revient.

merci de me répondre.

Par **mimi493**, le **18/08/2010** à **08:44**

Donc vous n'étiez ni marié, ni pacsé.

Il vous revient ce qui était à votre nom, preuve à l'appui

Par **zoestak**, le **18/08/2010** à **08:47**

nous étions concubins.

l'achat de la maison est sur nos deux noms à part égale.

le fait que je sois partie depuis presque 2 ans ne me portera pas préjudice ?

aussi gros détail ! quand l'autre ne veut rien entendre quant à ce partage de bien, quel moyen juridique employé ? merci.